

Mémoire sur la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain

à Affaires mondiales

et au

Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes

Présenté par le Conseil des Canadiens

Préparé par Sujata Dey, responsable de la campagne sur le commerce international

Le 17 juillet 2017

**251, rue Bank, bureau 300, Ottawa (Ontario)
K2P 1X4
www.canadians.org/1-800-387-7177**

Table des matières

Introduction	3
Droits des sociétés	3
Inégalités.....	4
Harmonisation sociale	4
Chapitre 11.....	5
Le RDIE n'est pas inévitable	7
Environnement	8
L'eau, un bien.....	8
L'eau, un service	9
L'eau, un investissement	9
Proportionnalité énergétique.....	10
Les problèmes de la proportionnalité.....	10
L'ALENA et l'économie du pétrole	10
Services publics et approvisionnement gouvernemental.....	11
Coûts des médicaments.....	11
Travail.....	12
Agriculture	12
Nous devons protéger la gestion de l'offre	14
Harmonisation et intégration en profondeur de la réglementation	15
Conclusion.....	16

Introduction

Le Conseil des Canadiens, créé en réaction à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (devenu l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA]), s'intéresse de près à la renégociation de l'ALENA.

Pendant des années, le Conseil a prévenu le Canada : l'ALENA nivellerait par le bas notre filet de sécurité sociale et ce serait les sociétés qui en tireraient avantage, aux dépens des citoyens et de l'environnement. Depuis, les inégalités se creusent, les pertes d'emploi manufacturier se multiplient, les programmes de santé et de services sociaux sont surchargés et la réglementation environnementale a été assouplie pour s'harmoniser avec celle des États-Unis, et, 23 ans plus tard, on remarque que les sociétés ont profité de la mondialisation et de la déréglementation découlant de l'ALENA pour servir leurs propres intérêts.

La renégociation de l'ALENA est l'occasion de rétablir l'équilibre entre les droits des sociétés et ceux des autres. Malheureusement, encore une fois, si les intérêts industriels sont fortement représentés lors des prénégociations, le reste de la société en est exclu. Un commerce équitable est de rigueur pour combattre la frustration, le cynisme et les révoltes citoyennes qu'on observe à travers le globe.

La renégociation de l'ALENA ne se doit pas d'être un exercice esthétique de rafistolage pendant lequel une poignée d'industries se partagent le territoire. Ce doit être un dialogue de fond sur la façon d'ouvrir le commerce à tous. Les stratégies dites « les États-Unis d'abord » ou « le Canada d'abord » sont intrinsèquement limitées. En effet, elles sont au service des sociétés américaines et canadiennes et ne renforcent pas les mesures de protection de la main-d'œuvre et de l'environnement. Avec l'administration Trump et le risque que soient, une fois de plus, modifiées les règles pour servir davantage les intérêts américains, le Canada devrait se présenter avec des objectifs ambitieux qui en feront un leader mondial novateur, à juste titre.

Droits des sociétés

L'ALENA se veut un traité en vertu duquel les entreprises soumettent les possibilités offertes en Amérique du Nord à un arbitrage et sont plus concurrentielles à l'international.

Si on en croit un [promoteur](#) des États-Unis : « Nous avons le moteur économique que sont les États-Unis, qui agit en partie dans le centre du Canada et fait partie intégrante de l'économie de la région (industrie automobile et autres secteurs manufacturiers). Nous avons aussi d'abondantes ressources et d'importants actifs énergétiques au Canada. Tous seront d'avis qu'il s'agit là d'un atout de taille, surtout dans le contexte actuel. Enfin, nous disposons aussi d'une ressource à laquelle n'a accès aucun autre pays développé : une main-d'œuvre éduquée et bon marché dans une zone détaxée. Alors si ce n'est pas, au chapitre des politiques commerciales et économiques, le secret pour améliorer la compétitivité de l'économie nord-américaine, je ne vois vraiment pas ce qui nous manque. » [TRADUCTION]

En d'autres mots, les ressources canadiennes, la dominance économique américaine et la main-d'œuvre mexicaine bon marché pouvaient accroître la rentabilité des entreprises. De plus, la baisse des tarifs, la simplification des règlements et l'uniformisation concurrentielle permettaient aux entreprises d'assurer leur rentabilité grâce aux économies d'échelle.

En 2006, Bruce Campbell du [Centre canadien de politiques alternatives](#) (CCPA) a affirmé ce qui suit : « L'ALENA n'est pas que la déréglementation du commerce. Il vise en fait à éliminer les restrictions concernant la mobilité des capitaux. Il transcende les frontières et s'attaque à l'élaboration de politiques des pays. Cette constitution économique confère aux investisseurs des droits exécutoires et limite les pouvoirs gouvernementaux; il est donc extrêmement difficile pour les administrations qui se succèdent de changer. Fondamentalement, l'ALENA cherche à transférer le pouvoir économique des gouvernements et travailleurs aux sociétés. » [TRADUCTION]

Inégalités

Comme les sociétés avaient l'occasion de prospérer, l'ALENA devait faire augmenter le produit intérieur brut (PIB), la productivité et le nombre d'emplois. Selon ses promoteurs, l'ALENA serait source de bons emplois pour la classe moyenne. De toute évidence, les retombées ne se sont pas rendues jusque-là.

Selon Statistique Canada, le salaire moyen des travailleurs, corrigé en fonction de l'inflation, a stagné depuis 1994, alors que le profit des PDG a augmenté. De 1981 à 2011, le PIB a augmenté de 50 % et les salaires de 14 %. Voici les propos de Bruce Campbell [à ce sujet](#) : « De 1989 à 2005, la croissance du revenu par habitant s'est faite à pas de tortues, soit de 0,63 % par année. Ce qui est particulièrement frappant est que le PIB par habitant augmentait trois fois plus vite (1,57 % par année) que le revenu des particuliers. » [TRADUCTION]

Pendant cette période, le salaire des travailleurs a [stagné](#) et a perdu du terrain par rapport à l'inflation, et les inégalités salariales se sont creusées aux États-Unis et au Canada. D'après l'OCDE, le coefficient de Gini — indicateur mondial des inégalités — est passé de 0,289 en 1993 à 0,316 en 2011 au Canada et de 0,369 à 0,389 en 2011 aux États-Unis. Au Mexique, le « gagnant » de l'ALENA, le taux de pauvreté est resté à un [énorme 52 %](#). Au Canada, le secteur manufacturier a perdu beaucoup de plumes. Selon Statistique Canada, il y a eu, depuis 2000, 540 000 pertes d'emploi.

Certains ont toutefois su tirer leur épingle du jeu. « Dans l'ensemble, les grandes entreprises s'en sont bien tirées dans le libre-échange. Une étude sur 40 sociétés non financières membres du principal lobby canadien des affaires, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (maintenant le Conseil canadien des affaires), a révélé que, combinés, leurs profits ont fait un bond de 105 %, tandis que leurs effectifs ont connu une baisse de 15 %. » [TRADUCTION]

Selon le [Centre canadien de politiques alternatives](#), en 1995, les 50 plus importants PDG canadiens gagnaient 85 fois le revenu moyen de la population et, en 2015, ils gagnaient 193 fois le revenu canadien moyen. En 2015, il ne fallait à un PDG que deux jours et demi pour gagner le salaire annuel moyen d'un Canadien. L'ALENA n'est pas le seul coupable. L'austérité, la déréglementation et plusieurs restructurations économiques ont contribué à cette situation. L'ALENA n'en reste pas moins un facteur important.

Harmonisation sociale

Pendant l'ALENA, beaucoup ont observé la volonté ferme du Canada à s'intégrer à l'économie américaine et à accroître sa compétitivité. Comme les entreprises peuvent traverser facilement et sans heurts les frontières, les gouvernements deviennent concurrents et doivent diminuer le

taux d'imposition des sociétés, assouplir leurs règlements et réduire les services sociaux afin de les rendre plus « acceptables » pour les entreprises.

De plus, le taux d'imposition des sociétés et les dépenses de la sphère sociale ont tous deux diminué. En effet, le [taux global fédéral d'imposition](#) sur le revenu des entreprises est passé de 43 % en 1994 à 26,5 % en 2016.

Le [taux de base](#) fédéral, lui, est passé de 36 % en 1980 à 15 % en 2012. Selon [le ministère des Finances du Canada](#), ces baisses d'impôt ont fait passer les recettes fédérales en proportion du PIB de 17,2 % en 1997-1998 à 15,4 % en 2004-2005. Les gouvernements provinciaux ont aussi retranché 20 M\$ de leurs recettes fiscales. En 1964, les [entreprises](#) représentaient 55 % des recettes fiscales et les particuliers 45 %. En 2004, le tableau était bien différent; les particuliers représentaient 80 % des recettes fiscales fédérales et les entreprises seulement 20 %.

Bruce Campbell du CCPA dit ceci à ce propos : « Une étude du ministère des Finances a révélé que les dépenses pour les programmes gouvernementaux non militaires sont passées de 42,9 % du PIB en 1992 à 33,6 % du PIB en 2001 [...] Dans le classement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada, jusqu'alors avec un niveau d'imposition moyen, a glissé dans le dernier tiers des pays de l'OCDE en ce qui a trait au niveau global d'imposition. » [TRADUCTION]

Voici, selon lui, pourquoi : « Le puissant lobby des affaires préconisait une baisse des impôts des particuliers et des entreprises, selon le principe qu'elle aiderait à préserver la compétitivité, attirerait les investissements et stimulerait la croissance. Puis, l'ALECU est entré en vigueur et le milieu des affaires a retourné sa veste concernant les programmes sociaux. Pour lui, des coupes, notamment dans l'aide sociale et l'assurance-emploi, étaient nécessaires à des conditions équitables de concurrence. Ce sont les libéraux qui, sous prétexte d'éliminer le déficit, ont fait les plus importantes coupes de l'assurance-emploi. Or, ces coupes s'inscrivaient dans une stratégie pour améliorer la "flexibilité" du marché du travail [...] Le gouvernement a aussi sabré les transferts sociaux aux provinces, rompant, par le fait même, son engagement de partager les coûts 50:50 prévu dans le Programme d'aide du Canada. De leur côté, la plupart des provinces ont sabré leurs paiements d'aide sociale et retiré des centaines de milliers de personnes du programme d'aide sociale. » [TRADUCTION]

Chapitre 11

Le chapitre 11 est la représentation même des privilèges que l'ALENA accorde aux sociétés. Il incarne tout ce qui ne va pas avec la mondialisation des affaires, et le Canada doit négocier sérieusement son retrait de l'ALENA. Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) permet aux entreprises de poursuivre un État pour des modifications législatives et réglementaires qui affectent ses profits, et ce, même si elles sont dans l'intérêt de la population. L'ALENA et les autres accords commerciaux ayant un mécanisme de RDIE procurent aux entreprises des droits contraignants grâce auxquels ils peuvent poursuivre les gouvernements et leur imposer des pénalités financières. Les citoyens, eux, n'ont rien de tout cela.

Le mécanisme de RDIE a vu le jour dans les années 1950, pour encourager les investissements dans les pays en développement. Le premier accord de ce genre a été conclu en 1959 entre le

Pakistan et l'Allemagne. Aucune [donnée probante](#) ne laisse croire que ce [mécanisme encourage bel et bien les investissements](#).

En 1994, le Canada est devenu partie à l'ALENA avec le Mexique et les États-Unis; le mécanisme de RDIE a alors fait son entrée en Amérique du Nord. L'idée était de protéger les entreprises faisant affaire au Mexique, où les indicateurs de la règle de droit étaient plus bas. C'est plutôt le Canada, doté de règles sociales et environnementales plus strictes, qui est devenu la cible principale. Visé par un nombre disproportionné de poursuites (37 sur 78 jusqu'à maintenant), le Canada est devenu le pays développé le plus poursuivi.

D'après Maude Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens, le RDIE entrave les [politiques environnementales et sociales](#) en imposant d'énormes pénalités aux pays qui veulent interdire l'hydrofracturation pétrolière et gazière, fermer une carrière, réglementer les médicaments de quelque manière notable, contester un brevet ou créer un programme de développement économique.

Dans son rapport, M^{me} Barlow mentionne certains des cas les plus scandaleux :

CAS LIÉS AU CHAPITRE 11

- Lone Pine, une société énergétique canadienne, poursuit, par l'entremise de sa société affiliée américaine, le gouvernement canadien pour 118,9 M\$ US parce que le Québec a imposé un moratoire temporaire sur l'hydrofracturation pétrolière et gazière sous le fleuve Saint-Laurent. La situation est d'autant plus inquiétante que c'est une entreprise d'ici qui poursuit son propre gouvernement par l'intermédiaire d'une filiale étrangère.
- Ethyl, une société américaine de produits chimiques, a contesté l'interdiction canadienne d'importer l'essence produite par Ethyl et contenant du MMT, un additif que l'on soupçonne être une neurotoxine. À l'issue du règlement, le gouvernement canadien a levé l'interdiction et a versé 13 M\$ US à la société.
- Ayant eu gain de cause lors d'une contestation en vertu de l'ALENA, Bilcon, une entreprise du Delaware, réclame 300 M\$ US en dommages-intérêts au Canada après qu'une commission d'évaluation environnementale a rejeté son projet de construire une carrière et un terminal portuaire. La collectivité locale avait rejeté le projet visant une zone écosensible de la Nouvelle-Écosse en partie parce qu'il menaçait les espèces en voie de disparition.
- Le colosse des produits chimiques Dow AgroSciences s'est servi de l'ALENA pour forcer le Québec qui avait alors banni le 2,4-D, un pesticide qui, selon de nombreuses études, est lié aux cancers et à la détérioration des cellules, à reconnaître publiquement que ce produit chimique ne pose aucun risque acceptable à la santé humaine et à l'environnement si les directives sur l'emballage sont respectées.

Ces exemples illustrent les droits considérables dont jouissent, en vertu des accords sur le commerce et l'investissement, les multinationales afin d'imposer leurs volontés sur les gouvernements. Et ce n'est probablement que la pointe de l'iceberg, car beaucoup de nouvelles lois ou de modifications ne se concrétisent pas, les gouvernements, paralysés,

n'osant pas adopter certaines politiques d'intérêt public pour éviter des cas onéreux de RDIE.

– Maude Barlow, [Sociétés pétrolières et climat : comment les investisseurs utilisent-ils les accords commerciaux pour saboter les mesures climatiques](#)

Selon une étude de Gus Van Harten, un expert de l'Osgoode Hall Law School de Toronto, il n'est même pas nécessaire d'invoquer le RDIE ni d'en faire planer la menace pour changer les politiques. En effet, lors d'[entretiens](#) avec des décideurs politiques de l'Ontario, ceux-ci lui ont dit que des décisions étaient reportées ou reléguées aux oubliettes en raison de poursuites potentielles.

Un avocat a même affirmé que les dispositions législatives étaient passées en revue pour vérifier leur compatibilité avec les accords commerciaux. Il a notamment dit : « C'est le chapitre 11 qui fait mal. » Un autre décideur a pour sa part dit : « On n'a même pas à nous menacer avec le RDIE pour que nous en tenions compte dans nos décisions. »

De plus, si on regarde les cas de RDIE traités, en 2016, par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), les investisseurs ont, la plupart du temps, gain de cause contre les gouvernements. En effet, dans 56 % des cas, le Centre a tranché en faveur des [investisseurs](#). En tout, 55 % des dossiers ont été présentés au nom d'entreprises énergétiques, d'exploitation des ressources ou d'exploitation minière et, souvent, contre des règlements environnementaux. Deux tiers des dossiers de RDIE contre le Canada ont été présentés par des entreprises d'exploitation minière ou d'exploitation des ressources.

Qui plus est, le mécanisme de RDIE privilégie les entreprises étrangères au détriment des entreprises locales. C'est maintenant l'outil des grandes sociétés riches. Les entreprises étrangères ont des droits privilégiés que n'ont pas les sociétés canadiennes, les ONG et les autres acteurs de la société.

Le RDIE n'est pas inévitable

De nombreux pays sont en train de réexaminer des accords commerciaux prévoyant des dispositions de RDIE ou refusent de signer de tels accords. Récemment, l'Équateur a annoncé qu'il [mettrait fin](#) à 13 traités bilatéraux d'investissement ayant des dispositions de RDIE. L'[Union européenne](#) a aussi affirmé qu'elle n'ajouterait plus de traités d'investissement à ses futurs accords commerciaux.

Selon [The Economist](#), « Le Brésil continue de bénéficier d'investissements étrangers, et ce, même s'il refuse depuis des années de signer des traités avec un mécanisme de RDIE. Et d'autres pays lui emboîtent le pas. L'Afrique du Sud affirme qu'elle se retirera des traités ayant des dispositions de RDIE et l'Inde envisage de faire de même. L'Indonésie prévoit ne pas renouveler de tels traités. Dans la foulée de la plainte de Philip Morris contre l'obligation d'afficher des avertissements de santé sur les paquets de cigarettes, l'Australie a brièvement renoncé aux RDIE, mais le nouveau gouvernement a indiqué qu'il songerait à accepter un tel mécanisme dans ses traités futurs. » [TRADUCTION]

La [Coalition libérale-nationale](#) de l'Australie a pu conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis sans RDIE.

Selon *The Economist*, « en 2003, le gouvernement conservateur de coalition libérale-nationale de John Howard a entrepris des négociations commerciales avec les États-Unis. Nulle part dans l'Accord de libre-échange entre l'Australie et les États-Unis (AUSFTA), entré en vigueur en 2005, ne figurait le mécanisme habituel de RDIE. La position officielle des deux gouvernements était que le mécanisme de RDIE était inutile puisque chaque pays est doté d'un système juridique efficace pour résoudre les différends. » [TRADUCTION]

Des années plus tard, le gouvernement travailliste de Julia Gillard s'est engagé à ne plus inclure de dispositions sur le RDIE à ses accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

En juillet 2016, l'Inde a promis de se retirer de tout accord avec mécanisme de RDIE et a commencé à renégocier [47 accords](#), exigeant un nouveau modèle d'investissement. En ce qui a trait au commerce international, l'Inde, le Brésil, l'Australie et l'Indonésie figurent, selon [l'OMC](#), parmi les 30 plus grandes nations commerçantes.

Environnement

Le chapitre 11 est l'une des nombreuses menaces que l'ALENA présente pour l'environnement. Comme le Canada est le fournisseur de ressources de l'Amérique du Nord, l'ALENA réunit toutes les conditions pour que le Canada manque à ses engagements en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'impose aussi devant notre obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les Premières Nations ainsi que nos obligations en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'eau, un bien

Sans eau, toute vie est impossible. Qui plus est, l'eau est un droit humain pour lequel nous nous sommes battus. C'est pourquoi le Conseil des Canadiens a appelé les Nations Unies à entériner ce droit, ce qu'elles ont fait.

Pourtant, se dresse devant nous une crise mondiale de l'eau d'une ampleur inégalée. Maude Barlow, qui a été conseillère principale du président de la 63^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et était à la tête de la campagne pour que l'ONU reconnaisse l'eau comme un droit humain, [a écrit ce qui suit](#) : « D'après l'ONU, dans les 15 prochaines années la demande en eau connaîtra une hausse de 55 %. Or, les ressources mondiales en eau ne pourront suffire qu'à 60 % de la demande mondiale. D'ici 2075, la crise de l'eau pourrait toucher jusqu'à 7 milliards de personnes. »

L'ALENA traite l'eau comme une marchandise. D'ici 2020, le marché mondial de l'eau vaudra un peu moins de 300 G\$. Aux yeux des sociétés, la vente et l'achat d'eau sont donc un marché très lucratif. On crée déjà des instruments financiers qui misent sur la pénurie d'eau. C'est épouvantable.

L'ALENA définit l'eau comme un produit marchand. Il en parle aussi comme d'un service ou d'un investissement. Comme le souligne Maude Barlow dans son livre *Boiling Point* : « Dans l'annexe

de l'ALENA qui énumère tous les biens visés par l'Accord figurent les eaux, dont les eaux minérales naturelles ou artificielles, les eaux aérées auxquelles on n'a pas ajouté de sucre, d'édulcorants ou d'arômes, la glace et la neige. » [TRADUCTION]

De ce fait, l'ALENA limite énormément la capacité du gouvernement fédéral à empêcher les provinces de vendre leur eau. Si une province ou un territoire décidait d'autoriser la vente d'eau aux États en pénurie, le gouvernement fédéral n'y pourrait rien. De plus, la disposition de proportionnalité de l'ALENA (article 315) nous empêcherait de réduire la quantité d'eau envoyée aux États-Unis, même en période de sécheresse.

Supprimer toute mention de l'eau comme marchandise dans l'ALENA mettrait fin au débat à savoir si les interdictions fédérales et provinciales sur les exportations de l'eau sont suffisantes, car le risque que l'ALENA soit invoqué serait supprimé.

L'eau, un service

L'eau n'est pas seulement exportée dans sa forme brute. Les services d'eau, de l'approvisionnement en eau au traitement des eaux usées, sont des services importants. Au Canada, ces services sont accessibles, car, en général, leur prestation relève du secteur public.

Ces services sont également offerts au privé. Ainsi, des dispositions de l'ALENA limitent l'intervention du secteur public dans les services d'eau, ce qui aide à créer de nouveaux marchés pour les sociétés mondiales de services. Selon l'approche des listes négatives de l'ALENA, la prestation d'un service doit être ouverte au secteur privé, sauf si ce service en est expressément exempté.

L'ALENA doit protéger notre eau et celle-ci doit être exemptée des clauses d'indexation à la hausse et de statu quo.

L'eau, un investissement

En vertu de l'ALENA, les investisseurs bénéficient de grandes mesures de protection, comme le chapitre 11 qui autorise les sociétés à poursuivre les gouvernements à l'égard de nouvelles dispositions législatives qui entravent leur rentabilité. Le Canada a déjà été poursuivi pour avoir adopté des dispositions protégeant l'eau.

Comme l'eau devient un investissement engendrant la création de produits financiers, les investisseurs peuvent se prévaloir du chapitre 11 pour contester les dispositions législatives sur la protection de l'eau qui font obstacle à leur capacité de faire des profits.

Par exemple, dans l'affaire Metalclad, le Mexique a dû, en 1997, verser plus de 15 M\$ à l'entreprise américaine de gestion des déchets, car il avait empêché Metalclad de déverser des déchets toxiques qui contaminaient les sources d'eau environnantes. L'entreprise s'était débarrassée de manière inappropriée de 20 000 tonnes de matières dangereuses.

Proportionnalité énergétique

Alors que le Canada se félicite d'avoir signé l'Accord de Paris, il n'a jamais modifié les dispositions néfastes de l'ALENA concernant le climat, à savoir la disposition sur la proportionnalité du secteur énergétique.

Aux termes de cette disposition, le Canada ne peut adopter de politiques qui affectent l'exportation de produits énergétiques aux États-Unis. À l'heure actuelle, [99 % des exportations énergétiques du Canada](#) sont destinées aux États-Unis. Contrairement au Mexique, le Canada doit maintenir cette proportion d'exportations vers les États-Unis. **Autrement dit, en cas de pénurie énergétique ou de problème environnemental, on ne pourrait pas, même si on le voulait, interrompre ou réduire nos exportations pour répondre aux besoins canadiens.**

Les problèmes de la proportionnalité

Comme l'ALENA ne nous permet pas de modifier le bouquet énergétique, nous ne pourrions pas faire la transition du pétrole et du gaz naturel aux énergies renouvelables comme l'éolien et l'énergie solaire — qui ne s'exportent pas — sans contrevenir à l'ALENA. En effet, une disposition sur la proportionnalité énergétique nous interdit de changer « [les] proportions normales entre des produits énergétiques ou des produits pétrochimiques de base [...], par exemple entre le pétrole brut et les produits raffinés, et entre différentes catégories de pétrole brut et de produits raffinés ».

Les sources conventionnelles de pétrole se font de plus en plus rares, et le Canada se tourne vers des méthodes extrêmes de production énergétique comme l'hydrofracturation ou le développement continu de l'exploitation des sables bitumineux.

L'ALENA et l'économie du pétrole

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, les exportations énergétiques vers les États-Unis ont augmenté de [527 %](#), faisant du Canada le principal fournisseur des États-Unis en matière de pétrole brut. En comptant l'énergie et les ressources, le Canada a un excédent commercial avec les États-Unis. Par contre, sans l'énergie, le Canada accuse un déficit commercial dans le secteur manufacturier. En d'autres mots, il importe plus de produits manufacturiers des États-Unis qu'il y en exporte. De nombreux économistes avancent que la valeur élevée du dollar, causée par la hausse des prix du pétrole, a contribué à ralentir le secteur manufacturier.

Au fil des années, l'économie canadienne n'a cessé de se désindustrialiser au profit de la production de pétrole. Selon l'économiste Jim Stanford, en 1999, le secteur de l'exploitation des ressources représentait 25 % de l'économie et les industries à valeur ajoutée 60 %. En 2014, le secteur des exportations représentait 40 % de l'économie.

Jim Stanford ajoute que le déclin que nous avons connu en axant l'économie sur les ressources est tel que selon l'Observatory of Economic Complexity, en 2013, nous avons l'économie la moins complexe sur le plan technologique de toute l'OCDE.

Andrew Jackson, professeur auxiliaire de recherche à l'Institut d'économique de l'Université Carleton, [affirme](#) ce qui suit : « Depuis la fin des années 1980, la croissance de la productivité canadienne est lamentable, surtout comparativement à celle des États-Unis. L'exportation de

nos ressources et matières premières, en particulier l'énergie, a pris une place considérable, et la croissance de l'économie du savoir, qui se fonde sur le secteur manufacturier et les services commerciaux de grande valeur, fait piètre figure comparativement à celle des États-Unis et des autres pays industriels avancés, et ce, malgré un accès accru au marché. »

La transition d'une économie du savoir à une économie de ressources est désastreuse pour notre gérance environnementale et met en péril la mise en place d'une économie de grande valeur où est possible la création de bons emplois.

Services publics et approvisionnement gouvernemental

Par ses célèbres clauses d'indexation à la hausse et de statu quo, l'ALENA a mis en place un seuil pour une plus grande libéralisation des services publics. Ces clauses favorisent la privatisation et freinent la création de nouveaux services sociaux. De plus, si un service est privatisé, on ne peut plus le ramener au secteur public à l'aide de la municipalisation ou de la nationalisation. Les services publics sont donc figés dans une même structure : ils peuvent régresser ou faire du sur place, ils ne peuvent se bonifier. Les services publics sont munis d'importants mécanismes pour réduire les inégalités, assurer l'égalité des chances pour tous et atteindre des objectifs qui ont été fixés de manière démocratique. L'ALENA commet des entorses graves à la capacité du gouvernement et de la population à créer de nouveaux programmes sociaux qui répondent aux besoins en constante évolution de la société.

Si l'ALENA compte une liste d'exemptions à la libéralisation, il s'agit d'une liste négative, c'est-à-dire que tous les services peuvent être libéralisés sauf s'ils figurent sur la liste. Si la population veut créer un service public qui n'existe pas encore ou auquel on n'a pas encore pensé, il lui sera impossible de le faire. Prenons l'exemple du système de santé. Il serait difficile pour le Canada d'adopter un régime national d'assurance-médicaments. De plus, si les services publics sont souvent protégés, il est difficile de déterminer si les services de santé comme les soins dentaires, les foyers pour personnes âgées, les produits pharmaceutiques, les services ambulanciers, etc. sont des services publics ou privés. Ils sont alors privatisés et ne peuvent être ramenés comme service public.

Il faut supprimer ces clauses. Roy Romanow, ancien premier ministre de la Saskatchewan, [est d'avis](#) que si le régime d'assurance-maladie n'existait pas déjà, les obligations commerciales du Canada rendraient sans aucun doute sa création beaucoup plus difficile, voire impossible.

L'approvisionnement est un autre problème. Il nous faut des politiques « acheter local » et des politiques d'approvisionnement qui privilégient les achats nationaux ou locaux. Les États-Unis ont adopté des politiques préférentielles d'achats de produits américains. Nous devrions aussi permettre à nos gouvernements de faire appel à des fournisseurs nationaux pour que l'argent des contribuables reste dans notre économie et aider les petites entreprises exploitées localement.

Coûts des médicaments

De nombreux reportages dans les médias américains affirment que l'industrie pharmaceutique américaine milite pendant les prénégociations de l'ALENA pour prolonger, à l'instar du partenariat transpacifique, la durée des brevets. Cela prolongerait de deux ans les brevets des médicaments biologiques, dont l'insuline et les médicaments qui traitent la polyarthrite rhumatoïde. On [estime](#) les coûts annuels à 800 M\$. Le Canada est [le quatrième pays](#) de l'OCDE

en matière de dépenses pharmaceutiques avec un aussi petit régime public d'assurance-médicaments. Seuls la Pologne et les États-Unis offrent un régime moindre. Ainsi, c'est la population qui devra assumer les coûts des médicaments. Ces prolongations risquent aussi de compromettre la mise en place d'un régime national d'assurance-médicaments. En tant qu'importateur net de médicaments pharmaceutiques, le Canada ne bénéficiera aucunement de ces modifications qui, essentiellement, donneraient le monopole aux entreprises pharmaceutiques aux dépens des intérêts du public.

Travail

Selon un rapport d'Angella MacEwen et de Laura Macdonald du [Centre canadien de politiques alternatives](#), l'ALENA est allé plus loin et a créé la Commission nord-américaine de coopération dans le domaine du travail (CNACT), conçue pour examiner les cas de violations des droits des travailleurs. « La Commission a été inondée de dossiers dans les cinq premières années de l'ANACT, mais, depuis, leur nombre a diminué au point où, aujourd'hui, l'Accord est rarement invoqué. Les syndicats et autres militants pour les droits des travailleurs se sont rendu compte que ce mécanisme officiel de plaintes ne menait presque jamais à des consultations ministérielles ni à des sanctions. » [TRADUCTION]

Les auteures ajoutent que le processus était fastidieux et les sanctions minimes. « Non seulement les sanctions pour violation des droits des travailleurs sont-elles infimes comparativement à celles prévues dans l'ALENA pour promouvoir les intérêts des sociétés et investisseurs, le processus décisionnel est long et fastidieux. » [TRADUCTION]

Nathalie Guay, responsable des relations internationales de la Confédération des syndicats nationaux, [affirme](#) que sur les 36 plaintes formulées par des gouvernements à la CNACT, aucune ne s'est rendue en arbitrage. « Si on regarde le rapport d'étape de la CNACT, on peut affirmer l'inefficacité des mécanismes qui sont censés protéger les droits des travailleurs. » [TRADUCTION]

Pendant ce temps, les violations des droits de la personne et des normes du travail restent monnaie courante au Mexique, et l'OIT est consternée par les dangers qui menacent la liberté d'association. Au Mexique, il existe des [syndicats fantômes](#), ou des syndicats patronaux, comme le relève la [Human Rights Watch](#) : « La mainmise exercée par les syndicats patronaux continue de faire obstacle aux activités syndicales légitimes. Souvent, on empêche les syndicats indépendants de participer aux négociations avec la direction et les travailleurs qui veulent former des syndicats indépendants risquent leur travail. »

Lier les règlements sur le travail aux sanctions et normes du travail pour les trois pays est la seule façon de mettre en place un commerce équitable et de protéger les travailleurs.

Agriculture

La réduction des droits prévus par l'ALENA ainsi que l'encouragement à l'agriculture industrielle à grande échelle et à la production massive indiquent que l'Accord n'a pas été favorable dans tous les pays pour les petits agriculteurs.

Jim Peterson, ancien ministre canadien du Commerce international, a mentionné au Comité sénatorial de l'agriculture : « Vous avez raison de dire que le libre-échange et l'ALENA n'ont pas été bons pour nos agriculteurs, et je n'essaierai pas de vous convaincre du contraire. »

Cette situation est problématique pour ceux qui veulent protéger la souveraineté alimentaire et la capacité d'avoir accès à des aliments locaux sains et de qualité, tout comme pour les collectivités rurales qui ont vu le nombre de leurs exploitations agricoles diminuer.

Au cours des 40 dernières années, le Canada a perdu [45 % de ses exploitations agricoles](#). Ce chiffre n'est pas attribuable à une baisse du commerce. En réalité, les exportations agricoles ont triplé, passant de [11 à 33 milliards de dollars](#) entre 1988 et 2007. Pourtant, selon une enquête effectuée par le [Syndicat national des cultivateurs](#), le revenu agricole net a chuté de plus de la moitié au cours de cette même période, tandis que l'endettement des exploitations agricoles canadiennes a doublé. D'après le [rapport Easter](#), le revenu agricole net au Canada a décliné, passant de plus de 3 milliards de dollars par année en 1989 à moins de zéro en 2003. De plus, l'endettement agricole est passé de 23,5 milliards de dollars en 1994 à 48,9 milliards de dollars en 2004.

[Selon Statistique Canada](#), le nombre d'exploitations agricoles a diminué, leur taille a augmenté et leurs exploitants sont plus âgés. Au Canada, les exploitations agricoles ayant un revenu de 1 million de dollars ou plus représentent 5 % du nombre de producteurs, mais près de la moitié de la production alimentaire canadienne.

Des constatations similaires ont été faites au Mexique, qui a essentiellement inventé le maïs, une culture importante dans ce pays du point de vue culturel et historique. Le Mexique, inondé par le maïs bas de gamme des États-Unis, est devenu un importateur net de maïs.

D'après l'institut pour l'agriculture et la politique commerciale (IATP), « dans le cadre de l'[ALENA](#), les exportations américaines de maïs vers le Mexique ont augmenté de plus de 400 % au cours des premières années de l'Accord, ce qui a perturbé les marchés locaux. En se fondant sur les données du recensement mexicain, Tim Wise estime que plus de 2 millions de Mexicains ont abandonné l'agriculture dans la foulée de la vague d'importations provoquée par l'ALENA, ou jusqu'à un quart de la population agricole ».

L'institut écrit que le modèle de l'ALENA est rarement profitable pour les agriculteurs et que « beaucoup de parties tirent des profits de l'agriculture, y compris les agriculteurs certaines années. Cependant, il y a bien des années où les agriculteurs travaillent à perte. Les profits générés par le secteur de l'agroentreprise sont beaucoup plus constants. L'examen du coût de production et du mouvement vers les ports jusqu'à l'exportation permet de constater que des profits et des pertes sont enregistrés aux divers stades de la chaîne d'approvisionnement, mais qu'ils sont pour la plupart dissimulés derrière des contrats de nature exclusive et des chaînes d'approvisionnement intégrées verticalement. Le système est structuré de façon à permettre aux agriculteurs et même à les encourager de fonctionner à perte, ce qui maximise les profits réalisés plus en aval par le secteur de l'agroentreprise et laisse au public la responsabilité de couvrir les pertes subies par les agriculteurs.

Le consommateur y perd souvent aussi. Des études sur les résultats de santé du Mexique et du Canada publiées dans le [Journal de l'Association médicale canadienne](#) montrent que, depuis la conclusion de l'ALENA, l'importation d'aliments malsains et bon marché, notamment le sirop de maïs à haute teneur en fructose, a contribué à l'accroissement de l'obésité. Ces études indiquent que la diminution des droits sur le sirop de maïs à haute teneur en fructose a accru la consommation de celui-ci. À une époque où les consommateurs sont de plus en plus soucieux

d'acheter des produits nationaux et locaux pour des raisons de santé et environnementales, l'ALENA va à l'encontre de leurs désirs.

Nous devons protéger la gestion de l'offre

La capacité du Canada à protéger sa propre sécurité alimentaire en produisant lui-même son lait, sa volaille et ses œufs est compromise compte tenu des pressions exercées sur le système de gestion de l'offre dans le cadre des pourparlers relatifs à l'ALENA.

Le système de gestion de l'offre canadien fait l'envie de bien des agriculteurs du monde entier. Ce système fonctionnel, qui ajuste la production en fonction de la demande pour éviter la surproduction et qui permet aux agriculteurs de gagner leur vie de façon décente, a contribué à maintenir l'économie agricole dans un climat nordique. Au Canada, la réglementation régit le marché. En Europe et aux États-Unis, les agriculteurs reçoivent d'énormes subventions gouvernementales. Le secteur agricole européen fait face à une crise en raison de l'effondrement de la demande de la Chine et des sanctions imposées par la Russie. Les prix payés aux agriculteurs ont diminué de 30 % et sont parfois inférieurs au coût de production. En plus de l'aide de 60 milliards d'euros qu'elle offre déjà, l'Europe a augmenté ses subventions de 500 millions d'euros afin de surmonter la crise.

Ironiquement, la Nouvelle-Zélande, qui est une grande exportatrice de lait, a observé que ses revenus agricoles avaient diminué après avoir démantelé son système de gestion de l'offre, alors que les consommateurs payaient des prix élevés. Selon les [Producteurs de lait du Québec](#), « pour la Nouvelle-Zélande, qui exporte plus de 90 % de sa production, c'est pire encore. Les producteurs de lait absorbent une baisse de revenu de plus de 50 %. La dette des fermes a triplé depuis trois ans, et 85 % des producteurs produisent à perte. De plus, les consommateurs ne profitent pas de la situation et paient leur litre de lait plus cher qu'ici ».

Contrairement aux États-Unis, le Canada interdit l'utilisation d'[hormones de croissance bovine](#) dans la production de lait, une autre conséquence de l'abandon des contrôles à l'importation du lait et des produits laitiers.

En dépit de ce que l'on raconte, le Canada n'est pas à l'origine de la surproduction de lait aux États-Unis et [ne peut en être tenu responsable](#).

Comme un porte-parole du syndicat agricole du Wisconsin l'a mentionné, « cette situation est essentiellement attribuable au fait que les exploitants de ferme laitière des États-Unis produisent tout simplement trop de lait. D'après les données du département de l'Agriculture des États-Unis, 43 millions de gallons de lait ont été déversés dans des champs, des bassins à déjections ou des aliments pour animaux ou ont été jetés dans les usines au cours des huit premiers mois de 2016 seulement. Les agriculteurs sont pris dans un cercle vicieux. Lorsque les marchés sont à la hausse, les exploitations agricoles prennent souvent de l'expansion et accroissent leur production pour tirer avantage des meilleurs prix. Lorsque l'offre de lait est à la hausse et que les marchés sont à la baisse, les exploitations agricoles prennent souvent de l'expansion et accroissent leur production pour tenter de se maintenir à flot. S'il ne s'agit pas de la même stratégie, je n'ai rien compris ».

Harmonisation et intégration en profondeur de la réglementation

Par l'entremise de divers comités, le Canada a, parallèlement au projet d'ALENA, modifié ses règlements et ses lois afin de les harmoniser avec ceux des États-Unis et du Mexique. Dans son livre *Too Close for Comfort: Canada's Future Within Fortress America*, Maude Barlow écrit : « Les efforts d'harmonisation qui ont été déployés pendant des années dans le cadre de l'ALENA ont imposé des contraintes politiques sur le Canada du fait du transfert de compétence du gouvernement au marché et de l'influence accrue des entreprises dans l'imposition de politiques. Cette dépendance fortement accrue du Canada envers les marchés des États-Unis pour des raisons de survie économique a également soumis les lois, les pratiques et les règlements du Canada, y compris les dépenses gouvernementales, à une vérification visant à établir s'ils portaient atteinte aux intérêts commerciaux américains, ce qui a limité la capacité du Canada de maintenir des politiques sociales, culturelles et environnementales qui servent les intérêts des citoyens canadiens. »

La réglementation intelligente, le Conseil de coopération en matière de réglementation et les 30 groupes de travail sur la réglementation de l'ALENA ont permis d'exercer des pressions officielles pour que les groupes de l'industrie puissent se faire entendre davantage au sujet des normes de l'industrie, des règlements sur la salubrité alimentaire, des pesticides, des OGM et d'autres règlements importants touchant la santé et la sécurité publiques. De nombreux groupes commerciaux [ont appuyé](#) l'établissement de règlements communs et souples afin de faciliter le commerce. Le Conseil de coopération en matière de réglementation, qui a été formé en 2011, s'est prononcé en faveur d'une harmonisation des processus réglementaires des deux pays le plus en amont possible.

Ces comités, qui sont largement dominés par des multinationales et qui comptent peu de représentants de la société civile, ont une influence sur les politiques publiques, ce qui entrave le processus parlementaire et démocratique. Selon un rapport du CCPA sur les pesticides, le Canada, qui était autrefois un chef de file dans le domaine de la régulation chimique grâce à sa *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999, a graduellement commencé à affaiblir ses règlements en les harmonisant. « Un autre rapport publié cette même année a révélé que le Canada autorisait la présence de nombreux ingrédients dans des pesticides homologués bannis dans d'autres pays de l'OCDE, notamment d'agents carcinogènes connus ou présumés et de substances toxiques pour le développement. Le rapport indiquait que les efforts d'harmonisation nord-américains sont à l'origine des modifications apportées à la réglementation canadienne sur les pesticides ». D'autres lois sur l'environnement, l'agriculture et les semences ont également été soumises à des pressions visant à les harmoniser avec celles des États-Unis.

Le 1^{er} septembre 2001, sous le gouvernement de George W. Bush, le Canada s'est retrouvé dans une impasse qui a révélé l'empressement avec lequel le Canada devait, selon lui, intégrer sa défense avec celle des États-Unis en vue de maintenir le libre-échange avec l'Amérique du Nord. De l'avis général, si le Canada se souciait du commerce, et les États-Unis, de la sécurité, les mesures de sécurité des États-Unis devenaient donc la préoccupation du Canada. Nous nous sommes joints à l'effort de guerre de Bush contre le terrorisme et nous avons adopté des politiques frontalières, mis en œuvre l'entente sur les tiers pays en vertu de laquelle les réfugiés doivent demander l'asile dans leur pays d'atterrissage, en plus d'avoir participé à la création du

périmètre de sécurité commun, le Commandement du Nord des États-Unis, et promu le défunt Partenariat pour la sécurité et la prospérité.

Dans le cadre de ces négociations et à la suite des pressions exercées par Trump, le Canada a prolongé de deux ans sa mission en Iraq selon [Brent Patterson](#), directeur politique du Conseil des Canadiens, puis le gouvernement Trudeau a annoncé au début de juin qu'il accroîtrait ses dépenses consacrées à l'OTAN de 73 % pour les faire ainsi passer de 18,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 32,7 milliards de dollars en 2026-2027. Cette décision permettra de consacrer 62,3 milliards de dollars de plus sur le plan militaire au cours des 20 prochaines années, dont 6,6 milliards de dollars seront dépensés dans les cinq années à venir.

Conclusion

Dans le cadre de la renégociation de l'ALENA, nous serons confrontés aux pressions d'un président qui fait passer « l'Amérique d'abord » tout en prétendant représenter les travailleurs, mais qui favorise souvent les entreprises américaines. Il est important que le Canada défende les valeurs de la population et qu'il veuille à ne pas aggraver l'état de la démocratie, des services publics, de l'environnement, des inégalités, de la souveraineté alimentaire, de l'harmonisation de la réglementation et des poursuites d'entreprises. Voilà un défi de taille, mais il s'agit du seul qui soit digne d'une institution publique comme le gouvernement.

Dans le présent mémoire, nous avons indiqué quelques parties de l'ALENA qui devraient être éliminées : les dispositions relatives au RDIE, les mécanismes du moratoire et du cliquet, les limites en matière de marchés publics et la proportionnalité entourant l'exportation d'énergie. En outre, nous avons mentionné des éléments qui devraient être protégés, notamment la gestion de l'offre, l'eau et les règlements contraignants sur l'environnement et le travail.

À l'avenir, pour enrichir ce débat, la société civile devrait être invitée, au même titre que le public, afin de tenir un débat public ouvert. Jusqu'à maintenant, les gens ont eu peu de possibilités de formuler des commentaires à l'égard des priorités dans le cadre de la renégociation de l'ALENA. Ce processus a été mené en vase clos et n'a réuni que des entreprises autour de la table. Il ne s'agit pas d'une façon de parvenir à une entente digne du type d'accords commerciaux en mesure de répondre aux besoins du présent siècle. Pour en garantir le succès, il faudrait inviter les Premières Nations, les provinces et les municipalités, en plus du secteur du travail et de la société civile. Une commission royale devrait faire une tournée pancanadienne afin de faire connaître différents points de vue et de transmettre des renseignements factuels pertinents sur le commerce fondés sur des analyses indépendantes de l'économie et des droits de la personne et non sur les nombreuses études de sources non indépendantes dont nous sommes bombardés.

En ce qui concerne les États-Unis, nous connaissons leur position de négociation, et le Congrès et la société civile participeront très activement à ce processus. Le Mexique, quant à lui, est celui qui a d'abord lancé un tel processus. Nous attendons toujours un processus digne d'un gouvernement qui vante le commerce progressiste. Nous ne connaissons pas le mandat et ne le connaissons probablement jamais, mais la participation du Parlement et du Sénat sera sans doute minime.

La situation doit changer.

Pendant trop longtemps, le commerce a été le bastion de certains privilégiés et a échappé au contrôle de nos démocraties sans la supervision du Parlement. Un véritable processus de renégociation de l'ALENA devrait favoriser le débat, non seulement entre les entreprises canadiennes, mais aussi avec des personnes non affiliées à une industrie ou à un secteur qui ont un emploi et une vie et dont la collectivité est en jeu.